

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_040

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 octobre 2021

Nombre

de Conseillers en exercice 14

de Présents 12

de Votants 13

L'an deux mille vingt-et-un et le douze octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Participation sur l'achat des
forfaits « Skipass » des
enfants de 12 à 17 ans**

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés : Christine HAMOT

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Pierre TEULER, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 05/10/2021

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par l'Office du Tourisme Blanche - Serre-Ponçon qui indique que les trois stations de Blanche Serre-Ponçon, Montclar, Chabanon et Grand-Puy proposent un « Skipass » permettant d'évoluer librement sur leurs domaines durant toute une saison. Un tarif avantageux de 60 € est proposé aux enfants de moins de 12 ans résidants sur l'une des communes de Provence Alpes Agglomération. Ce tarif est de 106 € pour les enfants de 12 à 17 ans résidants sur ce même territoire.

En sus de ces dispositions, certaines communes décident de verser une participation de 46 € à l'achat de chaque forfait saison des enfants de 12 à 17 ans (collégiens/lycéens) afin de leur permettre de bénéficier eux aussi du forfait à 60 € pour la saison.

Il est proposé au conseil municipal de verser une participation de 46 € sur l'achat de ces forfaits 12-17 ans. Les familles iront directement acheter leur forfait à 60 € à l'Office du Tourisme Blanche Serre-Ponçon et la différence de 46 € sera refacturée à la commune en fin de période de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide verser une participation de 46 € sur l'achat des forfaits « Skipass » des enfants de 12 à 17 ans résidants sur la commune de Champtercier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/10/2021
004-210400479-20211012-DE_2021_040-DE



Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire,
Antoine ARENA